

nes se livrant à des affaires au Canada. En outre, on m'informe que pour chaque demande d'aide, sans exception, la Société étudie les facteurs d'autonomie, de responsabilité financière et d'incorporation. La Société prend des mesures positives pour veiller à ce que les objectifs des requérants coïncident avec ceux du Canada.

La Société ne couvre pas le risque que courent les exportateurs canadiens sur le plan du crédit lorsqu'ils exportent des produits à destination de filiales à l'étranger; cela serait manifestement contre-indiqué. Par exemple, l'exportation de matières premières à destination d'une filiale ne pourrait faire l'objet d'une assurance contre le non-paiement. Cependant, j'ajouterai que les ventes de biens et de services canadiens à l'étranger, effectuées par des filiales étrangères, entrent en ligne de compte, et que beaucoup de nos fabricants ont recours à cette facilité en vue de la commercialisation des produits finis canadiens. Aussi il importe à la Société de veiller à ce que ces entreprises fassent l'objet d'un contrôle destiné à assurer qu'elles apportent un concours appréciable à l'économie de notre pays, et qu'il ne s'agit pas de produits étrangers acheminés vers le Canada pour y être enduits d'un vernis canadien et réexportés au moyen d'un concours financier ayant son origine dans notre pays.

L'honorable représentant de York-Est (M. Otto) a fait cet après-midi un certain nombre d'observations intéressantes. Il a toutefois qualifié ce projet de loi de petit bill pathétique qui ne résoudra, selon lui, que dans une très faible mesure les graves problèmes commerciaux auxquels le Canada se trouve confronté. Je n'en sais rien. Il me semble qu'un milliard de dollars, ce n'est pas «un petit bill pathétique». En fait, la plupart d'entre nous pensent qu'il s'agit d'un bill plutôt important. Je dirais au député que le présent bill n'est qu'un instrument, un rouage de notre mécanisme commercial. Il y a des moyens nombreux et divers d'aider, d'étendre et d'encourager nos échanges commerciaux internationaux. La Société remplit une fonction précise et la remplit extrêmement bien.

Les références que le député a fournies concernant les méthodes commerciales qu'utilisent les autres pays, et, en particulier, les méthodes agressives du Japon et de l'Allemagne, peuvent servir de leçons fort utiles aux Canadiens. Nous ne devrions jamais fermer les yeux sur les méthodes que nos concurrents emploient et nous devrions être disposés à les adapter, à nous en servir, voire à les imiter chaque fois que la chose est possible et avantageuse pour nous.

Je devrais peut-être éclaircir un aspect que le député de Regina-Est a signalé cet après-midi à propos d'une question qu'il a posée. J'ai compris que le député faisait allusion à la Société d'assurance des crédits à l'exportation. J'ai mal interprété sa question et lui ai fourni la mauvaise réponse. Il parlait du genre de garanties que certains pays doivent fournir au Canada. Nous avons retranché cette disposition dans une modification à la loi, car nous avons trouvé ces garanties peu pratiques. La plupart des pays s'y opposaient. En répondant cet après-midi au point qu'il a développé, j'ai dit qu'aucun pays n'avait donné cette garantie au Canada ou n'avait convenu de le faire. J'ai découvert à l'heure du dîner que tout récemment deux pays ont cependant donné la garan-

tie demandée. Néanmoins, cette disposition est supprimée et ne constitue plus une condition exigée aux termes de la loi. On la supprime aussi pour une autre raison: ces accords sont en fait des traités passés entre pays et ils sont normalement réciproques. A cet égard, en vertu de la constitution canadienne, le gouvernement fédéral empiéterait sur la juridiction provinciale, d'où il s'ensuit que nous sommes incapables d'offrir aucune réciprocité. Voilà une autre raison pour que cette disposition soit rayée de la loi et la loi est donc modifiée en conséquence.

• (8.40 p.m.)

Je voudrais aussi me reporter aux remarques que le député de Peace River (M. Baldwin) a faites tout à l'heure. Il a signalé que la loi avait été modifiée il n'y a pas très longtemps. Il a parfaitement raison. C'est, je crois, la preuve de la croissance et du progrès rapides des exportations canadiennes qu'il faille de nouveau hausser les limites fixées. Je ne prévois pas que beaucoup d'années s'écoulent avant que les limites qu'on nous propose d'établir ce soir aient à être de nouveau haussées.

La politique du gouvernement est de proposer fréquemment au Parlement de nouveaux changements plutôt que d'établir des limites très étendues qui pourraient durer dix ou quinze ans. Nous préférons nous adresser maintes fois au Parlement afin qu'il puisse revoir fréquemment les limites, de même que les politiques. Ainsi, la Chambre a l'occasion de commenter, de modifier et de négocier le fonctionnement de la Société pour l'expansion des exportations.

Le député de Peace River a aussi demandé l'assurance que le comité entendrait volontiers le point de vue de témoins de l'extérieur. J'en suis sûr, le leader du parti conservateur à la Chambre sait bien mieux que moi, étant ici depuis des années, que les travaux poursuivis relèvent de la discrétion du comité. Tout en souhaitant que des témoins de l'extérieur puissent exposer leurs vues, je sais que c'est au comité d'en décider et je pense qu'il conviendrait que nous laissions ses membres prendre une décision.

Une dernière remarque du député de Peace River avait trait à l'article 33 de la loi qu'on propose de modifier, qui fait l'objet de l'article 7 du bill à l'étude. Il est question des effets négociables. Il s'agit d'un changement technique dû au fait que la Société pour l'expansion des exportations fait des affaires dans de nombreux pays du monde: les effets négociables, en pratique, n'y représenteraient pas un accord liant les parties. On a constaté qu'il est peu pratique d'y appliquer la lettre de la loi, et c'est pourquoi le changement à l'étude est effectué. Ce qu'on autorise maintenant est un effet, pas nécessairement négociable, qui peut recevoir l'approbation du ministre des Finances. L'approbation ministérielle est nécessaire.

Aujourd'hui, on a soulevé bien des questions intéressantes. J'ai évoqué tout à l'heure les intéressantes suggestions faites par plusieurs députés. Le député de York-Est (M. Otto) a prononcé un discours constructif. Le député de Dauphin (M. Ritchie) a de nouveau mis l'accent sur l'importance que nous donnons tous à la suppression des barrières non tarifaires en matière de commerce international. Je conviens avec lui que nous nous trouvons face à un nombre croissant de ces barrières et qu'il nous faut